Image not found or type unknown

Obligations propriétaire ?

Par **Orchyd**, le **09/07/2015** à **16:28**

Bonjour,

Je suis locataire depuis 5 ans par le biais d'une agence.

J'habite dans un immeuble au 3eme étages.

Pour rentrer dans mon appartement, je dois passer la porte de l'immeuble, puis passer la porte de mon appartement.

Jusque là tout est bon.

Sauf que,pour pénétrer dans l'immeuble il faut insérer une clé dans une serrure électrique qui déverrouille le loquet de la porte.

L'été dernier, gros orange, le compteur de l'immeuble saute.... donc plus d'électricité donc pas possible de rentrer.

Sur la porte de l'immeuble il y a une serrure afin d'ouvrir de façon non électronique...

Mais je n'ai jamais eu cette clé.... cela fait 1 an que je harcèle l'agence pour avoir :

- sois la clé (mais il ne la retrouve pas)
- soit de changer le mécanisme afin d'avoir la clé.

Ma question est la suivante :

y a t il un recours (article de loi) que je pourrais mettre dans les "dents" de l'agence afin d'avoir cette clé ?

Sachant que je n'ai jamais eu de loyer en retard...

J'espère avoir été clair ....

Bonne journée

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés